

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
30 MARS 2023

Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Conformément au décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires,
Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,
Conformément à l'article II.4.1 des statuts de l'EPCC, le conseil d'administration délibère sur le budget,
Considérant que la tenue du rapport sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les établissements publics comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,
Considérant que ce rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,
Conformément à l'article 2 desdits statuts, le budget est adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte.

Monsieur le Président expose au conseil d'administration le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.

Après avoir recueilli les commentaires de l'assemblée, Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

PREND ACTE, du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Le Président,

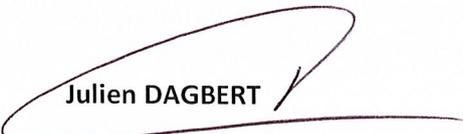


Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **04 AVR 2023**
REÇU LE **03 AVR. 2023**

Le Président



Julien DAGBERT



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE PORTANT SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE 2023

Le budget primitif 2023 est présenté en respect de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires des établissements publics de coopération culturelle dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif qui, statutairement, sera avant le 15 avril 2023.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année et indique les orientations budgétaires en dépenses et en recettes ainsi que la structure des effectifs.

Préambule

L'EPCC, depuis 2022, s'est consacré dans ses différentes missions à porter haut les valeurs du label UNESCO au titre de paysage culturel évolutif et vivant en impulsant une programmation visant à faire de la Cité des Électriciens un quartier créatif qui permet d'envisager le bassin minier « autrement » en questionnant les images et les récits par le design, la photographie, les médias numériques et les arts appliqués en général. Ainsi, prend tout son sens le concept de « coron alternatif » grâce à la singularité de la Cité sur le territoire.

Culture, tourisme, insertion, éducation, économie, médias... l'EPCC s'est attaché à nouer des partenariats tant sur le plan local qu'international. Ainsi la Cité des Électriciens a à la fois conventionné avec l'association les Petits paniers solidaires d'Auchel et s'est inscrite en tant que membre fondateur de l'Association internationale pour le renouveau des territoires post-miniers qui compte une quinzaine de représentants à travers le monde. L'EPCC se doit aussi d'être en complémentarité avec les autres structures culturelles et patrimoniales du Bassin Minier et un centre neuronale de ressources pour les partenaires et les artistes.

Le budget de l'exercice 2023 est proposé à 1 292 333 € en fonctionnement, sous réserve du calcul définitif du report 2022.

Dépenses

La réhabilitation patrimoniale de la Cité des Électriciens portée par la CABBALR et le projet culturel, scientifique et touristique mis en place depuis l'arrivée de la nouvelle direction fin 2021 légitiment l'EPCC sur la carte des structures culturelles adaptées aux nouveaux enjeux de développement des territoires. Plus qu'un lieu de mémoire du patrimoine vivant, la Cité des Électriciens est le centre de l'interconnexion de la culture, de l'économique et du social et se doit de reposer sur trois piliers structurant son développement et par extension, sa construction budgétaire :

- le patrimoine avec le site en ordre de marche ;
- l'action culturelle et pédagogique ;
- l'activité commerciale et touristique.

Le site en ordre de marche

Pour mémoire l'emprise gérée par l'EPCC comprend des espaces publics, un verger, des jardins, l'équivalent de 30 anciens logements, 15 carins, le pavillon rouge et la maison d'ingénieur. Cette configuration spatiale conduit a minima à ouvrir au public quatre points d'entrées. Cette fonction recoupe les lignes budgétaires suivantes :

Site en ordre de marche	
Personnel	464 438 €
Énergie	60 000 €
Nettoyage des locaux	54 000 €
Entretien, maintenance, sécurité	32 000 €
Dépenses de gestion	23 810 €
Frais de mutualisation avec la CABBALR	23 000 €
Achat de fournitures et matériels	10 000 €
Internet	8 000 €
Logement du Responsable technique	5 300 €
Assurances	6 000 €
Formation en sécurité et secours	4 000 €
Aménagement mobilier	4 000 €
Eau	3 000 €
Impôts	1 900 €
Carburants	1 300 €
Total	700 748 €

soit 54 % des dépenses

De nombreux marchés publics contractés dès 2019 par la CABBALR et transférés à l'EPCC en 2020 (nettoyage des espaces ouverts au public, des bureaux, gestionnaire de caisse, etc) arrivent à terme et seront l'occasion de réduire le volume des prestations afin de tenter de faire des économies malgré une hausse vraisemblable des coûts unitaires annoncés par les entreprises leaders du secteur. Les marchés suivants seront recalibrés, non pas seulement parce qu'ils étaient mal dimensionnés, mais par nécessité d'adaptation budgétaire.

Le nouveau marché de fourniture d'électricité pour les faibles puissances, contracté avec EDF via FDE62, implique déjà une multiplication par 3,3 des dépenses par rapport à 2022. Les puissances supérieures à 36KVA, sont, quant à elles, encore protégées par le marché en cours avec Total Énergies.

Chaque poste de cette fonction a été optimisé et réduit au minimum nécessaire pour assurer la gestion courante de la Cité sur un exercice. Le pendant de cette maximisation des ressources est la fragilité de la structure puisqu'il n'existe plus de marge de manœuvres financières en cas de problème technique ou de hausse des prix des fournitures et services. Plus problématique, cela empêche la mise en place d'un plan d'entretien, notamment des espaces verts, sur plusieurs années, pourtant nécessaire.

Action culturelle et pédagogique

Plus des trois quarts des superficies du coron ont été conçues comme des espaces d'exposition, d'activités et de résidences artistiques et financées comme telles par l'Europe. Cette fonction recoupe les lignes budgétaires suivantes :

Action culturelle et pédagogique	
Personnel	226 490 €
Programmation artistique	112 000 €
Projet culturel « Illumineurs » 2026	40 000 €
Scénographie, production, régie d'œuvres	25 000 €
Logistique culturelle	16 500 €
Impressions	14 000 €
Création graphique	13 500 €
Publicité	12 000 €
Achat de fournitures et matériels	6 000 €
Total	465 490 €

soit 36 % du budget

La Cité des Électriciens poursuivra en 2023 la dynamique culturelle et pédagogique enclenchée en 2022.

Un premier temps mettra l'accent sur la question des énergies à la fois dans leur dimension territoriale et humaine, notamment par la résidence de deux artistes Philippe Baudelocque et Cyril Zarcone.

Fort de son succès 2022 (plus de 4 200 visiteurs), le festival « Vacances à Gardincour ! » sera reconduit pour une deuxième édition du 18 au 29 mai avec une parade de géants à l'invitation de Mireille, fanfares, spectacle vivant (théâtre de rue, performance, musique) et installation plastique éphémère. Le festival sera l'occasion de présenter, jusqu'à la Sainte Barbe 2023, deux micro-expositions, l'une consacrée à Edouard Pignon et l'autre au photographe britannique John Bulmer (auteur du cliché à l'origine du phénomène médiatique « le mystère de l'enfant roux »).

La Cité des Électriciens tiendra le rang qui est attendu d'elle dans le cadre de la biennale Upernoir du 3 au 18 juin.

L'action de la Cité sera renforcée durant l'été avec une implication plus importante auprès des centres de loisirs notamment via le dispositif « C'est mon patrimoine ! » du Ministère de la Culture. Une programmation d'activités physiques au sein du coron sera par ailleurs testée.

Avec le deuxième temps du projet T3 « Tracer », l'organisation d'un rendez-vous consacrés aux nouveaux usages en matière de design, architecture et patrimoine industriel sera étoffé en automne.

Cette période sera également l'occasion de présenter sous forme d'installation monumentale un travail de collecte mémorielle autour du canevas au motif de mineur. Cette présentation entrera en résonance avec la sortie d'une œuvre littéraire commandée à Patrick Varetz (natif de Marles-Les-Mines) et un éditeur régional, les éditions Court toujours où les canevas sont la source d'un récit imaginaire se déroulant sur le territoire tout au long du XXe siècle.

Les visites théâtralisées, créées pour la Cité, avec la compagnie Harmonika Zug continueront d'être proposées aux visiteurs le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Lieu majeur du territoire de résidence artistique, plus d'une vingtaine de créateurs seront accueillis, notamment dans le cadre du CLEA de la CABBALR ainsi que ceux du festival Les Petits Bonheurs. Plus qu'un lieu d'hébergement, chaque artiste participe à la vie culturelle et sociale de la Cité et du territoire en travaillant avec les acteurs des champs sociaux, éducatifs et économiques.

Tous ces événements demandent une communication adaptée à chaque public cible.

L'arrivée de Sabrina Hadid à l'automne 2022 au poste de Responsable de la promotion et de la communication permet une déclinaison ciblée de nos messages sur les différents canaux numériques, médiatiques et traditionnels.

Un nouveau marché d'impression des documents culturels a été signé avec l'imprimerie Jean Bernard de Bondues permettant de sanctuariser sur trois ans les coûts de production.

Les réseaux sociaux sont dorénavant investis par nos messages et la communauté croit de jour en jour sur les différentes plateformes.

Le développement dynamique de la Cité est relayé par de nombreux médias nationaux et régionaux ; France Bleu sera partenaire de la prochaine édition de « Vacances à Gardincour ! ». Enfin, pour des raisons budgétaires et un résultat jugé relatif, la Direction n'a pas désiré poursuivre sa collaboration avec l'attaché de presse, Anne Samson Communication.

Vous noterez l'inscription d'une ligne à 40 000 €. Augustin Lesage est un des peintres français les plus reconnus à travers le monde et il est un enfant de notre territoire. En 2026, nous célébrerons ses 150 ans et nous nous devons de construire, dès aujourd'hui, un événement d'envergure qui fera rayonner la Cité, le bassin minier, la Région au-delà de nos frontières.

Activité commerciale et touristique

L'accueil physique des visiteurs, les activités économiques connexes aux espaces patrimoniaux (boutique, location d'espaces), l'hébergement touristique dans les cinq gîtes, l'accueil de séminaires, les prestations commerciales (visites théâtralisées, gastronomiques) représentent 10 % des dépenses de fonctionnement :

Activité commerciale et touristique	
Personnel	91 990 €
Réassort de la boutique	8 000 €
Prestations commerciales	6 105 €
Location du linge	6 000 €
Achat de fournitures et matériels	4 000 €
Publicité	2 000 €
Impressions	3 000 €
Création graphique	2 000 €
Total	123 095 €

soit 10 % des dépenses

Un des objectifs commerciaux de 2023 est l'augmentation du taux d'occupation des gîtes. Ces derniers, issus de la réhabilitation, sont de qualité mais manquent d'une personnalité en adéquation avec l'histoire racontée aux visiteurs. Ils ont besoin d'être finalisés par l'ajout de quelques pièces de décoration évoquant des intérieurs des familles de mineurs et quelques aménagements pratiques. Leur promotion sur de multiples canaux, autres que culturels, requiert une communication graphique et une distribution adaptée.

Fort des résultats de décembre, il a été décidé d'installer définitivement la boutique chez Simone, où se trouvait l'ancien Carin gourmand. Ce dernier, malgré les bonnes initiatives, n'a jamais trouvé sa clientèle et le mode de fonctionnement empêchait toute viabilité financière et logistique.

Je vous rappelle que le budget primitif 2020 était de plus d'1 500 000 €. Celui de 2021, de plus d'1 400 000 € et celui de 2022, d'1 300 000 €.

Nous avons tous convenu que 2022, première année d'exercice complet, permettrait de connaître le coût réel de fonctionnement de l'EPCC.

Le budget de fonctionnement 2023 présenté ici de 1 289 333 € est par conséquent un budget réaliste de dépenses, mais sans marges de manœuvres, représentant le plancher, le strict minimum en deçà duquel :

- l'établissement public de coopération culturelle ne fonctionne pas,
- le projet d'Olivier Thierry que vous avez adopté en 2021 ne se réalise pas,
- la Cité des Électriciens ne survit pas.

Recettes

Pour financer cette année de fonctionnement, nous disposons de quatre types de recettes :

- nos recettes propres ;
- les contributions statutaires ;
- les subventions d'activités ;
- les autres produits.

Recettes propres

Recettes propres	
Locations des gîtes	66 000 €
Entrées/Visites guidées	46 000 €
Boutique	23 000 €
Location d'espaces	6 000 €
Total	141 000 €

soit 11 % des recettes

Une structure culturelle moderne se doit de développer ses recettes propres et multiplier ses sources de revenus tout en facilitant son accès au plus grand nombre.

Malgré nos difficultés financières, il n'est pas proposé au conseil d'administration d'augmenter les tarifs d'entrée qui doivent rester dans la moyenne pratiquée sur notre territoire. Au contraire, en 2022, le conseil a décidé d'élargir la gratuité, notamment envers la jeunesse et les acteurs du champ de l'économie sociale et solidaire.

Néanmoins les tarifs de prestations de services à destination des structures privées sont augmentés et le tarif « basse saison » de nos gîtes est supprimé afin d'être, encore une fois, dans la zone tarifaire du territoire.

Enfin, votre décision de modifier la fourchette de location des espaces permettra de répondre à une demande de plus forte d'utiliser nos différents lieux, notamment les lundis et mardis, jours de fermeture au public individuel.

Les contributions statutaires

L'article III.6.1 des statuts indique la ventilation de la participation de chacun des membres :

- 96% pour la CABBALR ;
- 4% pour la ville de Bruay-La-Buissière.

Les représentants des deux collectivités ont décidé de fixer le montant de leur contributions respectives :

Contributions statutaires	
CABBALR	800 000 €
Ville de Bruay-La-Buissière	33 333 €
Total	833 333 €

soit 65 % des recettes

Les subventions d'activités

Subventions d'activités	
Autres collectivités	250 000 €
Drac	20 000 €
Total	270 000 €

soit 21 % des recettes

Autres produits

Autres produits	
Mécénat	10 000 €
Recettes exceptionnelles	5 000 €
Estimation du résultat reporté 2022	30 000 €
Total	45 000 €

soit 3 % des recettes

De premiers contacts avec des entreprises laissent l'espoir de recevoir quelques recettes de mécénat, même si une rénovation de nos espaces de séminaires et une requalification du rez-de-chaussée de la Maison d'ingénieur semble être un préalable à cette ressource.

Enfin, grâce au renoncement par la CABBALR des frais de mutualisation 2020 et 2021, pour plus de 100 000 €, à de fortes économies d'échelle réalisées dès le second semestre 2022, et surtout au résultat exceptionnel issu du semi-fonctionnement de la Cité en 2020 et 2021, le résultat reporté devrait être d'environ 30 000 €.

Les recettes sont donc estimées à 1 289 333 €.

Enfin, voici la structure des effectifs :

Après votre décision, en 2022, de supprimer deux postes, un de médiateur culturel et un de cuisinier, au 1^{er} janvier 2023, l'EPCC Cité des Électriciens compte 15 salariés à temps complet :

- 1 Directeur en contrat à durée déterminée de droit public ;
- 12 salariés en contrat à durée indéterminée de droit privé ;
- 2 salariés en contrat à durée indéterminée de droit privé, en détachement de la CABBALR.

L'ensemble des employés est assujéti à un horaire hebdomadaire moyen de référence de 35 heures par semaine, soit 151.67 heures par mois. La modulation est appliquée sur une période annuelle, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'ensemble des cadres bénéficie d'un forfait annuel de 213 jours de travail en 2023.